



ADHÉREZ A DÉCIDONS POLIGNY

Notre association a pour objet de :

- Communiquer en direction des habitants de Poligny et de son territoire.
- Appuyer ses élus au Conseil Municipal et au Conseil Communautaire.
- Mettre en valeur et développer les nombreux atouts (situation géographique, territoire, initiatives locales, agriculture, agro-alimentaire et viticulture...) et soutenir les forces vives engagées (associations, entreprises, commerçants, citoyens...)
- Faire vivre une démarche active de transition sociale, culturelle et éducative, économique, écologique, politique et construire un projet politique.
- Encourager les citoyens à participer au débat public.

Vous pouvez nous rejoindre et devenir membre en nous retournant le coupon ci-dessous avec votre règlement (le minimum est de 2 euros mais il n'y a pas de maximum).

M
 Adresse
 Code postal Ville
 Tél. Mail

Décidons Poligny

12, rue de Mouthiers-le-Vieillard – 39800 POLIGNY

APPEL AUX DONS

«Décidons Poligny» est une association qui ne reçoit aucune subvention.

Pour continuer notre démarche citoyenne, nos actions et nos publications, nous avons besoin de votre aide.

Vous pouvez envoyer vos dons par chèque ou en espèces à l'adresse suivante :

Décidons Poligny

12, rue de Mouthiers-le-Vieillard – 39800 POLIGNY

Les Tiques Ethiques

LES BRÈVES

Vision à l'ancienne pour les anciens...

Lors de la réunion pour la requalification urbaine de Poligny (LUP), l'idée de faire des logements pour les seniors dans le bâtiment OPH de la Cité Etudiante a été avancée par Monsieur le Maire. Du mépris quand on considère que ce quartier - hormis la maternelle - serait dévoué à la vieillesse avec une maison des « jeunes vieux », un Ehpad, type barre immobilière sans espace vert et la proximité du cimetière !

En acceptant l'idée de reléguer les personnes âgées en périphérie de Poligny, éloignées des services et de la proximité du centre-ville, comment peut-on se prévaloir du bien-être et de l'intérêt de ses concitoyens âgés et souvent démunis ? Pourquoi ne pas concevoir un accueil qui favorise la mixité des âges ?

Il y a bien sûr d'autres alternatives ; notamment au regard des bâtiments existants dans le centre ville, qui pourraient faire l'objet de rénovations et ainsi contribuer à répondre aux besoins spécifiques de personnes âgées pour leur permettre de profiter du reste de leur vie (sociale - mobilité - culture - etc...).

Le sujet des Ehpad, de leur fonctionnement et de leurs graves manquements sont depuis quelques temps une question majeure d'actualité. Aussi, étant donné que l'on parle énormément de ce sujet en ce moment, une consultation des personnes concernées (personnes âgées, familles) se devrait d'être à l'ordre du jour du conseil municipal.

Les performances démontrées de la vidéosurveillance...

En 2020, les magistrats de la Cour des Comptes indiquaient qu'ils n'avaient trouvé « aucune corrélation globale [...] entre l'existence de dispositifs de vidéoprotection et le niveau de la délinquance commise sur la voie publique, ou encore les taux d'élucidation ».

Une étude inédite menée en Isère à la demande du centre de recherche de la gendarmerie nationale conclut à un apport très marginal de la vidéosurveillance dans la résolution des enquêtes judiciaires mais aussi dans la dissuasion.

« Les enregistrements de vidéoprotection contribuent à la résolution d'enquête judiciaire, en apportant des indices ou des preuves, mais dans des proportions particulièrement ténues (**environ 1 % des enquêtes étudiées**). Les indices et preuves issues des enregistrements de vidéoprotection se révèlent trop mesurés pour influencer globalement le niveau d'élucidation judiciaire sur un territoire, peu importe la configuration ou la thématique étudiée. A Poligny, la municipalité compte continuer d'en installer... »

<https://www.lagazettedescommunes.com/telechargements/2021/12/synthese-detude-v1.pdf>

Plan de lutte contre les logements vacants

Piloté par le Ministère du Logement et le Réseau National des collectivités mobilisées contre le logement vacant (RNCLV), le Plan national de lutte contre les logements vacants a pour objectif la remise sur le marché des logements durablement vacants en développant également les solutions incitatives. Il vise également à favoriser la mobilisation d'autres types de logements et locaux vacants (parc public, transformation de bureaux en logements, solutions d'urbanisme transitoire) dans les territoires les plus tendus au profit du développement d'une offre de logement pérenne.

La vacance est un phénomène complexe recouvrant des causes multiples liées à la fois aux caractéristiques des logements (besoins en travaux), de leurs propriétaires (âge avancé, mauvaise expérience locative, vacance volontaire, etc.) et aux contextes locaux (tension locale du marché immobilier, caractéristiques locales spécifiques, etc.). Les solutions de remise sur le marché existent mais restent largement méconnues tant des propriétaires de logements vacants que des acteurs locaux au contact de ces derniers. Le Plan national vise à doter les acteurs locaux d'outils leur permettant d'objectiver finement le phénomène sur leur territoire et diffuser largement les outils et méthodes de remise sur le marché en valorisant les bonnes pratiques locales. Et à Poligny.. ?

<https://www.ecologie.gouv.fr/plan-national-lutte-contre-logements-vacants>

Réunion publique en Mairie de Poligny...

Une réunion dans le cadre des Elections Législatives a été organisée par la candidate Danièle Brulebois dans la salle Cœur du Jura de la «nouvelle» Mairie de Poligny. N'y avait-il pas d'autre salle que celle du pôle administratif pour accueillir une candidate ? Ou est-ce le signe d'un raliement de la majorité municipale à la politique que soutient cette candidate ?

Formation d'élite...

Le 12 janvier, une formation à destination d'élus de la majorité a eu lieu à Poligny. Cette formation a été dispensée, selon l'article du Progrès du dimanche 16 janvier, par deux agents du GIGN car, selon l'article « Les élus sont de plus en plus confrontés à des tensions avec leurs administrés ? Certains sont agressifs verbalement et peuvent le devenir physiquement ». **A Poligny, pour lutter contre cela... On a appelé le GIGN... des élus d'élite...**

Idées'O Débats

Numéro 4
JUN 2022

à Poligny

Journal de réflexion et d'action citoyenne

édito

CENTER PARCS, VICTOIRE EPISODE 2

La Cour d'Appel Administrative de Nancy a rejeté l'appel de la Commune de Poligny et de la Communauté de Communes Arbois-Poligny-Salins concernant la demande de modification du Plan Local d'Urbanisme Intercommunautaire nécessaire **pour l'implantation du Center Parcs**. Cette parcelle restera donc classée zone naturelle et non-constructible. Du moins pour l'instant.

Le jugement du Tribunal Administratif de Besançon est donc confirmé. La Commune de Poligny et la communauté de communes disposaient de deux mois à compter du 25 Mai 2022 pour faire appel de cette décision devant le Conseil d'Etat. La communauté de communes vient de renoncer à cet ultime recours, nous attendons la décision de la municipalité de Poligny.

Nous félicitons l'association «Le Pic Noir» pour leur travail exemplaire. Ce travail de recherches, de publications, de vulgarisation, de mise en liens, bref, ce travail de démocratie, a permis d'éclairer le débat, contrairement aux défenseurs de ce projet, incapables de produire le moindre document.

Ce combat qui a réuni au sein de l'association plus de 500 adhérents est aujourd'hui la preuve que la mobilisation citoyenne dispose d'une légitimité, d'une force et constitue une nécessité.

Cette mobilisation ne s'est pas faite sans subir de coups bas, de mesures de rétorsion et d'attaques personnelles. Les arguments, techniques, environnementaux, économiques, sociaux, de l'association ne se sont jamais polarisés sur des personnes en particulier, mais bien sur **ce projet, dépassé économiquement, contestable socialement et dangereux du point de vue de l'environnement.**

Nous avons été les seuls durant la campagne électorale de 2020 et dans notre mandat conféré par le vote des Polinois à nous opposer à ce projet de manière claire. Nous nous réjouissons de ce fait que la justice de notre pays ait reconnu le bien fondé de notre démarche.

Le dernier rapport du GIEC, les experts environnementaux et scientifiques de l'ONU, du 4 Avril 2022 témoigne d'une réalité alarmante. Notre planète souffre bien entendu du réchauffement climatique du fait de notre économie carbonnée (déplacements, production, produits chimiques...) mais aussi de la destruction de la biodiversité et du vivant. Cette destruction pose la question de l'emprise et de la consommation spatiale des activités humaines. **Ce projet apparaît, tout le monde, l'a compris, et notamment les jeunes, comme absolument arriéré et en profond décalage avec les enjeux de notre monde.**

Alors poursuivons pour construire ensemble, avec toutes les générations, avec tous les territoires, une ville, une communauté de communes écologique, sociale et durable.

Dans ce numéro :

- Editorial
- Budget de la ville de Poligny, emplois et financement des associations
- Bulletin d'adhésion
- Appel aux dons
- Les brèves

Nous avons décidé d'organiser ce nouveau numéro de notre « Idées'o débats » autour de la question du budget et cela pour plusieurs raisons :

D'abord pour faire œuvre de transparence. En effet, les publications successives de la ville de Poligny ne présentent plus le budget de la commune ni dans ses grandes lignes ni dans les perspectives. Nous le ferons donc dans ce numéro.

Ensuite, parce que le budget est le reflet d'une gestion et d'une politique. Nous contestons les deux, nécessairement. Ne pas voter le budget primitif tout comme le Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.) sont donc des pré-requis d'un positionnement clair d'élus municipaux d'un groupe d'opposition. Sans celui-ci, pourquoi s'être présentés aux élections municipales ?

Enfin, parce qu'il est nécessaire que chacun se saisisse des questions de gestion communale, à commencer par les citoyens. C'est en faisant une politique ouverte et donc citoyenne que nous pourrions envisager de « re-politiser » la société, faire que les affaires publiques et collectives soient de nouveau réinvesties par les électeurs.

De même, nous consacrons aussi ce numéro au financement des associations. Voici un sujet régulier d'opposition entre la majorité municipale et nous. Nous avons effectivement comme chaque année depuis le début du mandat, voté contre le montant des subventions aux associations parce que nous jugeons ces subventions bien inférieures à ce qu'elles devraient être au regard des possibilités de la ville de Poligny mais aussi au regard des besoins et des nombreuses et indispensables activités menées par les associations de notre commune.

L'occasion pour nous de clarifier ce que devraient être les relations commune/associations et la place de ces dernières dans le fonctionnement de la commune :

1. Nous demandons depuis le début du mandat un état des lieux précis (toujours en cours) des bâtiments utilisés par les associations (fluides, conventions, utilisation, état...).
2. Nous demandons aussi l'établissement de critères larges, transparents pour toutes les subventions (type d'activités, nombre d'emplois, nombre d'adhérents, rôle social...)
3. La définition au niveau municipal d'une politique pour les associations, chiffrée et avec des objectifs, en lien aussi avec une réflexion sur les publics touchés et éloignés.
4. Quitter également la vision selon laquelle les associations ne sont là que pour fournir une prestation, bon marché à Poligny, ou de servir les manifestations municipales.

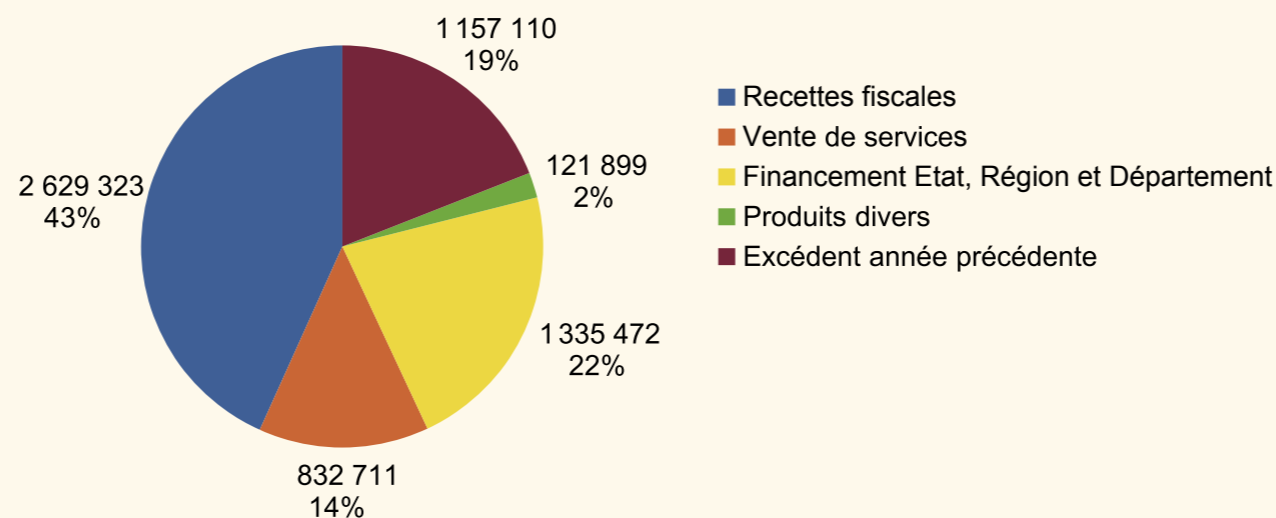
Bref, quelle politique municipale en direction des associations culturelles, sportives, d'animation, de mémoire et de patrimoine à Poligny ?

BUDGETS 2022 DE LA VILLE DE POLIGNY

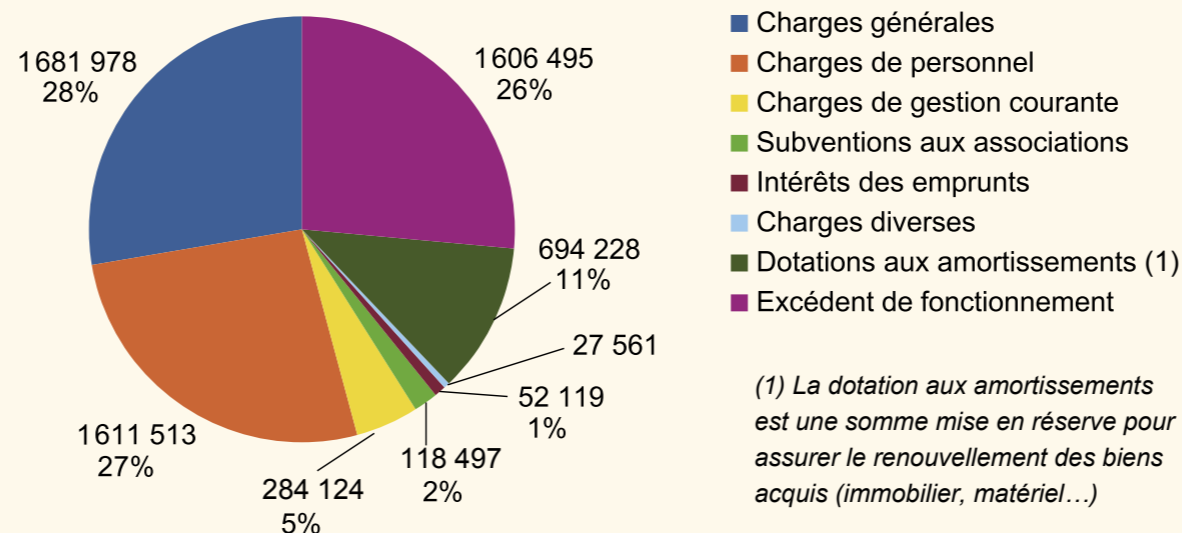
VOTÉ PAR LA MAJORITÉ MUNICIPALE LE 8 AVRIL 2022

Fonctionnement + investissement des budgets général et annexes (assainissement, forêt et lotissements) :
TOTAL : **18 643 599,26 euros**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 6.076.515 euros



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 6.076.515 euros



(1) La dotation aux amortissements est une somme mise en réserve pour assurer le renouvellement des biens acquis (immobilier, matériel...)

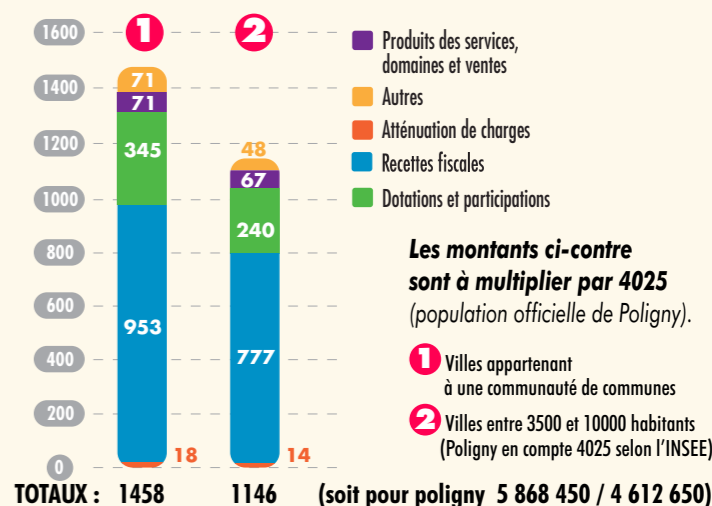
Poligny bénéficie d'un bon niveau de recettes de fonctionnement, notamment fiscales, puisqu'il se situe 17 % au-dessus de la moyenne des autres communes (Rapport d'orientations budgétaires 2022 de la ville de Poligny, budget général p 13). Les charges de personnel se trouvent être très inférieures à celles des villes de même importance où elles se situent à 500 euros par habitant alors qu'à Poligny c'est 400. Cette différence importante (entre 4 et 500.000 euros) permettrait l'emploi de salariés supplémentaires pour améliorer les services aux Polinois alors que, régulièrement les services municipaux se trouvent en tension pour assurer la police de ville, l'entretien des espaces verts, la propreté de la ville... et alors

que ces mêmes services sont mobilisés pour assurer l'installation et l'intendance de fêtes organisées par la municipalité (Fête de la bière, fête des Jacobins) et qui pourraient parfaitement être organisées par un Comité des Fêtes associatif. Les plages d'ouverture et l'accès à certains services pourraient être améliorés (cartes d'identité...). La majorité municipale actuelle refuse toute nouvelle embauche malgré les besoins non couverts et malgré les possibilités financières de Poligny. Les bâtiments municipaux souffrent également, pour la plupart, d'un grand manque d'entretien et de mise aux normes, ce qui, si cet état de fait perdure, va engendrer des coûts de réparation très importants et maintient leurs occupants, privés ou associatifs, lorsqu'il y en a, dans l'inconfort et l'insécurité. Le niveau de subventions aux associations polinoises est également beaucoup trop faible. Alors que l'enveloppe d'environ 120.000 euros représente à peine 2 % des charges de fonctionnement de la ville, il se

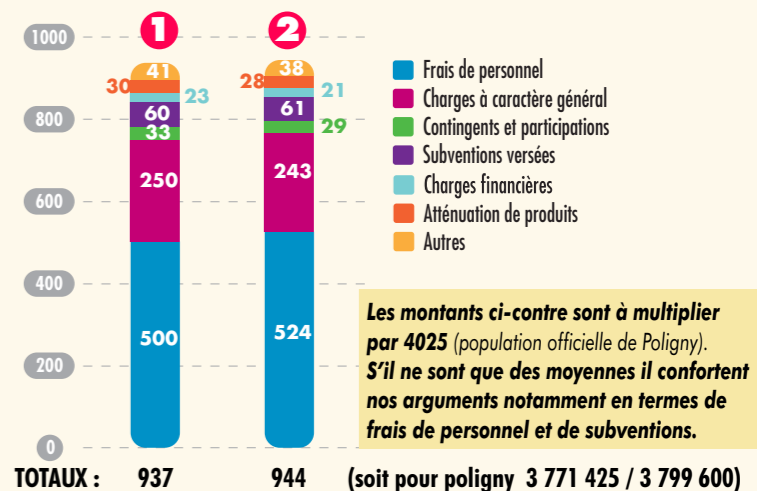
BUDGETS MOYENS 2020 DES VILLES FRANÇAISES DE MÊME IMPORTANCE

(entre 3500 et 10000 habitants) d'après «Territoires et finances 2021» publié par l'Association des Maires de France.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN EUROS PAR HABITANT



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT EN EUROS PAR HABITANT



Nous reviendrons également sur les choix en termes d'investissements de la majorité en place et de leurs financements dans un prochain numéro.

situé en entre 4 et 6 % dans les villes de même importance en France soit deux à trois fois plus. Les possibilités économiques de la ville de Poligny permettent là encore de faire beaucoup mieux pour les acteurs associatifs (sportifs, culturels, d'animation...) de la cité qui sont la clé du bien vivre ensemble.

Les énormes excédents générés par le budget de fonctionnement sont justifiés par la majorité municipale par le fait que la ville de Poligny, pour ses investissements, n'a pas ou très peu recours à l'emprunt et s'est fortement désendettée. Mais alors que la dette est très basse (moins de la moitié de la moyenne des villes de même importance), que les taux d'intérêt restent faibles, **cette politique prive les polinois de services qui devraient être pris en charge par la ville pour le mieux vivre de tous.**

Sources : Compte-rendu de Conseils Municipaux, Rapport d'Orientations Budgétaires, Etude Territoires et Finances 2021 (Association des Maires de France, La Banque Postale, La Banque des Territoires).